



Les apprentis musiciens

A partir de 8 ans (CE2), l'organisation des cours évolue. Pour mieux accompagner les élèves dans l'acquisition coordonnée des compétences fondamentales, le conservatoire propose 2 rendez-vous pédagogiques répartis sur la semaine.

L'élève aborde l'apprentissage musical dans le cadre d'un cursus qui va l'amener progressivement à acquérir les qualités indispensables à tout musicien : pratiquer régulièrement un instrument, développer ses compétences vocales et théoriques, découvrir des répertoires.

Le cours individuel d'instrument (30 minutes hebdomadaire) vient compléter la formation. Ainsi, en venant au moins deux fois par semaine au conservatoire, l'élève fait partie d'un groupe qui partage plaisir musical, temps d'amitié et émulation.

Les cours sont répartis sur différents jours de la semaine, hors temps scolaire, **du Lundi au Jeudi au Château de la Gayonne.**

OU

Le « Tutti »

Une autre façon d'apprendre par l'orchestre

Il existe depuis 2016, pour les élèves ayant choisi la flûte traversière, le saxophone, la trompette, le cor ou l'accordéon un dispositif innovant qui permet de **regrouper le même jour sur 2h30 l'ensemble des cours**. Les enfants répètent en orchestre **le mercredi matin au château de la Gayonne** pendant 1h30 puis se retrouvent ensuite pour un cours d'instrument en petit groupe de 3 maximum pendant 1h

L'objectif est d'aborder le monde musical par la pratique d'ensemble, sur la base d'un répertoire choisi et arrangé spécialement pour les enfants.

Comme on apprend à lire après avoir appris à parler, la musique est d'abord vécue avant d'être théorisée.